



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

Convoqué le vendredi 16 février 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

OBJET : **DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (A.S.L.) DU POLE ECONOMIQUE YVON MORANDAT**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-MarcProcuration à compter de la question n° 15
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO GuyProcuration à compter de la question n° 03
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne.....Procuration jusqu'à question n° 07
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI RenéProcuration
BARBE Françoise
TOUAT DidierProcuration
SEMENZIN VéroniqueProcuration jusqu'à la question n° 02
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI AntoineProcuration
BUSCA-VOLLAIRE CélineProcuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-BriceProcuration à compter de la question n° 02
MARTINEZ KarineAbsente
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI MarlèneProcuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 25 jusqu'à la question n° 3 puis 24 jusqu'à la question n° 7
puis 25 jusqu'à la question n° 14 puis 24
Nombre de pouvoirs : 8 jusqu'à la question n° 3 puis 9 jusqu'à la question n° 7 puis 8 jusqu'à la
question n° 14 puis 9
Absent à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Madame la Première Adjointe à signer :

- le cahier des charges de cessions des terrains du Pôle Yvon Morandat ainsi que ses annexes
- les statuts de l'Association Syndicale Libre (ASL) des propriétaires en cours de constitution

Cette ASL aura pour objet la gestion, au nom des propriétaires du pôle, des installations, des équipements et des services mis en commun (gardiennage, entretien des espaces verts, crèche...).

Les syndicats de copropriétaires et les propriétaires des terrains, bâtis ou non, compris dans l'ensemble immobilier, sont membres de plein droit de l'ASL. Sont également membres de plein droit la Ville de Gardanne et la SEMAG. Cette dernière, en tant qu'aménageur du Pôle, perdra sa qualité de membre à la fin du traité de concession relatif à l'aménagement du pôle Morandat.

Afin de représenter la Ville de Gardanne au sein de l'ASL et de participer aux délibérations et aux votes soumis à son l'assemblée générale, il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Titulaire : Monsieur le Maire
- Suppléant : Monsieur Brondino Maurice

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Rigaud (02)/M. Amic (02)/Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : De désigner au sein de l'Association Syndicale Libre du Pôle économique, culturel et énergétique Yvon Morandat :

- Titulaire : Monsieur Roger MEI Maire
- Suppléant : Monsieur Brondino Maurice Conseiller Municipal

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 MARS 2018

AFFICHÉE LE : 01 MARS 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 01 MARS 2018